



Novembre 2023
Lampaul-Ploudalmézeau

TRANSITIONS

Nous vous proposons notre première lettre d'information bimestrielle dédiée aux actualités de la commune sur la transition écologique.

Cette première édition est conçue comme un point d'étape et présente principalement les actions conduites ces derniers mois.



Notre commune pratique désormais le **fauchage tardif** : la coupe mécanique de la végétation sur certains espaces verts et talus est retardée au maximum.

Ces zones ne sont pas délaissées mais leur entretien est désormais raisonné et adapté afin de refléter l'identité et le caractère naturel de la commune.

Le fauchage tardif permet d'agir pour la biodiversité en laissant à la nature le temps de développer des zones refuges pour les petits animaux et les insectes pollinisateurs.

Il aide également à filtrer l'eau en ralentissant l'écoulement des pluies et en absorbant les polluants présents dans l'eau.

En encourageant la biodiversité et en favorisant des écosystèmes plus équilibrés, on peut ainsi réduire la nécessité d'utiliser des pesticides pour contrôler les nuisibles.

De plus, le fauchage différencié peut parfois réduire les coûts d'entretien par rapport à une coupe plus fréquente et uniforme.



La transition énergétique reste au cœur de nos préoccupations.

La rénovation des sanitaires du camping a permis de mettre en place, en sus d'une pompe à chaleur, un système innovant de récupération des calories des eaux grises des douches.

Les campeurs ont donc pu bénéficier, dès cette saison, d'un camping encore plus vert grâce à des sanitaires particulièrement économes en énergie et en eau.

L'éclairage public représente, pour la commune, 10% de la consommation électrique.

Aussi, progressivement, les points d'éclairage sont rénovés pour installer des luminaires LED moins énergivores.

Tout en préservant la sécurité de tous, les plages d'éclairage ont également été réduites.

Au-delà des économies réalisées, cette mesure permet de limiter la pollution lumineuse qui perturbe la faune nocturne.

Enfin, la **réflexion sur la rénovation énergétique du foyer rural** est entamée. Cette démarche nous permettra de disposer après travaux d'un bâtiment économe et d'un confort amélioré pour les associations et les usagers.





Pays d'Iroise Communauté a signé une convention en novembre 2022 avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) pour lancer, sur 3 ans, [un atlas de la Biodiversité \(ABC\)](#).

Dans un premier temps, un inventaire et une cartographie de la flore, de la fonge (lichens et champignons), de la faune et des milieux naturels seront réalisés.

À terme, cet atlas permettra d'améliorer la connaissance de la biodiversité présente sur le territoire communal et intercommunal afin d'optimiser sa prise en compte dans les politiques publiques.

Tout au long de ce programme, l'accent sera mis sur la sensibilisation de tous les acteurs du territoire à la préservation de la biodiversité.



[Le hérisson](#) sera ravi de venir s'installer dans votre jardin s'il peut y trouver de la tranquillité et un gîte à son goût. Il sera pour vous un allié précieux en mangeant limaces et escargots.

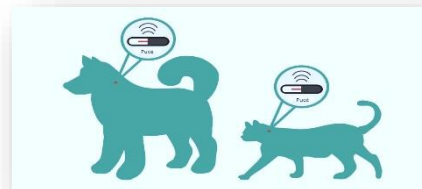
N'importe quel petit recoin sauvage fera l'affaire : buisson, tas de branchages ou de feuilles... Vous pouvez également lui construire un abri à l'aide d'une caisse en bois ou de quelques parpaings recouverts d'un toit.

Quelques précautions sont à prendre pour que le hérisson soit à l'abri des dangers de votre jardin :

- Laissez à sa disposition des croquettes ou de la pâtée chats/chiens. Ne donnez jamais de lait ou de pain. N'oubliez pas l'eau.
- Évitez d'utiliser des produits toxiques pour ne pas risquer de l'empoisonner
- Fermez les entrées des gouttières ou canalisations avec un petit grillage, ménagez

des petits trous dans vos haies ou plantations pour faciliter son passage

- Disposez de petites planches dans vos bassins, mares ou fontaines pour permettre au hérisson de s'en extirper s'il y tombe
- Si vous avez un chien qui a tendance à être agressif avec les autres animaux, assurez-vous qu'il ne puisse pas accéder au recoin sauvage où se trouve le hérisson ;
- Avant de passer la tondeuse, de débroussailler un buisson ou de déplacer un tas de bois, vérifiez bien qu'aucun hérisson ne s'y cache
- Ne brûlez pas vos déchets verts dans votre jardin : d'une part parce que c'est interdit par la loi, et d'autre part parce que vous risqueriez de brûler le hérisson avec !



[Pourquoi faire identifier son animal ?](#)

Un animal domestique en divagation peut représenter une menace pour la faune sauvage. L'identification est OBLIGATOIRE pour les chiens, chats et furets ! Mais en plus, elle peut lui sauver la vie et préserver la faune.

81% des animaux de compagnie identifiés perdus sont retrouvés. Quant aux animaux non identifiés, ils sont seulement 59% à avoir été retrouvés. Identifié, un animal perdu a donc 40% de chances de plus d'être retrouvé.

En cas de perte d'un animal, rendez-vous sous la rubrique perdu/trouvé de la Fondation 30 Millions d'Amis.

L'I-CAD a mis en place un site internet (filalapat.fr). Ce site met en relation les professionnels et les particuliers en cas de perte d'un animal : « Quand un animal est déclaré perdu sur le site, une alerte est envoyée aux commissariats et aux vétérinaires qui verront que l'animal est actuellement recherché »

CONTACTS

Des remarques, suggestions, demandes ? N'hésitez pas à envoyer un courriel à travaux@lampaul-ploudalmezeau.bzh ou à contacter la mairie qui transmettra.